

Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg
Luxembourg, le 26 septembre 2016

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaite poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse au sujet des examens de fin d'études secondaire.

Le 31 juillet 2015, un accord a été signé dans le cadre de la médiation entre les syndicats APSS, FÉDUSE/Enseignement-CGFP et SEW/OGBL, réunis en Intersyndicale, et le Gouvernement. Selon le procès-verbal de cet accord, il a été retenu « *d'allonger la durée des cours en classes terminales de 1 à 2 semaines de plus par rapport au 15 mai en classes de 1^{ière} et 13^{ième}, au 1^{er} juin en formation du technicien et au 5 juin en DAP. Les pistes envisagées sont notamment la suppression de la triple correction des épreuves moyennant la mise en place de critères de correction transparents pour chaque discipline et d'une procédure pour le traitement d'éventuelles divergences de notes.* » Il a été en plus décidé que « *Dans le cas où la durée des cours ne peut pas être allongée de 1 ou de 2 semaines, il est introduit à partir de la rentrée 2016/17 un coefficient correcteur de respectivement 1/36^e ou de 2/36^e.* ».

Selon nos informations, Monsieur le Ministre a bien allongé la durée des cours en classes terminales de l'enseignement secondaire et a ainsi évité l'introduction d'un coefficient correcteur. Or, en contrepartie, le temps nécessaire à la préparation des examens de fin d'études secondaire a été réduit pour les classes terminales de l'enseignement secondaire.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

- Monsieur le Ministre peut-il me confirmer la réduction du temps de préparation (à savoir les journées libres avant le début des examens) en classes terminales de 1^{ière} ?
- Est-ce que les classes terminales de 13^{ième} se voient aussi réduire leurs temps de préparation aux examens de fin d'études ?
- Pour quelles raisons les épreuves d'examen ne vont pas être décalées de quelques jours ?
- La démarche de réduire le temps de préparation a-t-elle été la seule possibilité analysée ? Est-ce que des démarches alternatives respectivement les pistes annoncées en juillet 2015 ont été analysées ?
- Cette mesure a-t-elle l'accord des enseignants et des comités d'élèves ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line on the left, a horizontal line crossing it, and a long, sweeping horizontal stroke extending to the right.

Martine Hansen
Députée



Affaires générales

Luxembourg, le 14 novembre 2016

Monsieur le Président de la Chambre des
Députés
19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Réponse du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire N° 2416 de la Députée Martine Hansen

Ad 1)

Une première ébauche du calendrier de l'examen de fin d'études n'avait en effet prévu qu'une seule journée libre avant l'examen. Le but était d'encadrer au mieux les élèves avant l'examen.

Entre-temps, une solution respectant mieux les besoins divers des élèves prévoit de laisser le choix aux élèves de se présenter à l'école pour obtenir de l'aide durant la préparation des examens. Ainsi, deux journées de consultation ont été introduites, ce qui, avec les journées du samedi et du dimanche, permet aux élèves de se préparer pendant quatre jours avant la première épreuve de l'examen, sans qu'ils ne soient obligés d'être présents à l'école.

Ad 2)

Le calendrier des classes de 13^e est le même que pour les classes de 1^{re}.

Ad 3)

Le décalage des épreuves ne permet pas d'organiser les remises de diplômes début juillet. La préparation des décisions et les épreuves complémentaires nécessitent un certain temps qui ne peut être comprimé davantage.

Ad 4)

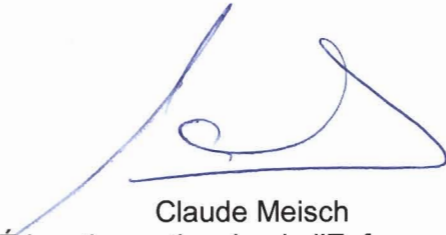
Le ministère discutera avec les commissions des programmes la possibilité de développer des critères de correction pour les examens de fin d'études. Ceci permettra le cas échéant de remplacer à moyen terme la troisième correction par une deuxième correction.

Une autre piste est celle de réduire le nombre d'épreuves à l'examen dans le cadre de la réforme du secondaire et de se rapprocher en même temps des standards internationaux.

Ad 5)

Cette mesure a été discutée avec les syndicats et le Collège des directeurs. Elle a été approuvée par les syndicats. Lors de l'entrevue avec la Conférence Nationale des Élèves du

Luxembourg (CNEL) le 30 septembre 2016, un accord sur le calendrier de l'examen a été trouvé.



Claude Meisch
Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse